

F.C.I.



C.A.C.I.B.

EXPOSITION CANINE INTERNATIONALE
DE MONACO
ESPACE FONTVIEILLE
SAMEDI 11 ET DIMANCHE 12 MAI 2013

C.A.C.M.

CLASSES DANS LESQUELLES
VOUS POUVEZ ENGAGER VOTRE CHIEN

L'engagement simultané d'un chien dans plusieurs classes individuelles est interdit. Chaque chien doit être inscrit soit en « Classe Puppy », soit en « Classe Jeune », soit en « Classe Intermédiaire », soit en « Classe Ouverte », soit en « Classe Travail », soit en « Classe Champion », soit en « Classe Vétéran ».

CLASSE PUPPY : Pour tout chien âgé de 6 à 9 mois le jour de l'Exposition. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution d'un qualificatif, le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur). Elle ne donne pas lieu à un classement.

CLASSE JEUNE : Pour tout chien âgé au minimum de 9 à 18 mois le jour de l'Exposition. Cette classe donne droit au qualificatif Excellent, mais par contre ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.I.B. ni du C.A.C.M.

CLASSE INTERMEDIAIRE : Pour tout chien âgé de 15 à 24 mois le jour de l'Exposition. Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.M. en concurrence avec les classes Ouverte et Travail, du C.A.C.I.B. en concurrence avec les classes Ouverte, Travail et Champion.

CLASSE OUVERTE : Pour tout chien âgé au minimum de 15 mois le jour de l'Exposition. Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.M. en concurrence avec les classes Travail et Intermédiaire, du C.A.C.I.B. en concurrence avec les classes Travail, Intermédiaire et Champion.

CLASSE TRAVAIL : Pour tout chien âgé au minimum de 15 mois le jour de l'Exposition et titulaire d'un carnet de travail et la récompense requise selon leur race. Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.M. en concurrence avec les classes Ouverte et Intermédiaire, du C.A.C.I.B. en concurrence avec les classes Ouverte, Intermédiaire et Champion.

CLASSE CHAMPION DE BEAUTE (préciser la date d'homologation) : Pour tout chien âgé au minimum de 15 mois le jour de l'Exposition. Cette classe est obligatoire pour tout chien « Champion de Monaco ». Peuvent s'inscrire les Champions de Beauté Nationaux des pays membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. ainsi que les Champions Nationaux des pays non affiliés mais dont le livre est reconnu par la F.C.I. La classe Champion ne donne pas droit au C.A.C.M. mais elle concourt par contre avec les classes Ouverte, Intermédiaire et Travail pour l'attribution du C.A.C.I.B.

CLASSE VETERAN : Pour tout chien âgé de 8 ans et plus le jour de l'Exposition. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.M., ni du C.A.C.I.B. Les chiens peuvent obtenir les qualificatifs Excellent, Très Bon, Bon, Assez Bon, et les 4 premiers sont classés s'ils ont obtenu le qualificatif nécessaire.

CLASSE PAIRE/COUPLE : Pour 2 chiens de même race et même variété, engagés dans une classe individuelle appartenant au même propriétaire, sans distinction de sexe.

CLASSE ELEVAGE : Pour 3 sujets, ou plus, de même race et de même variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur, ayant donc le même affixe, mais pouvant appartenir à des propriétaires différents.

CANICHES

Seules les toilettes Standard seront admises

SEULS LES CHIENS AYANT OBTENU UN C.A.C.I.B., LES MEILLEURS JEUNES ET LES MEILLEURS VETERANS
PEUVENT CONCOURIR POUR LE TITRE « MEILLEUR DE RACE » (B.O.B.)

SEULS LES CHIENS INSCRITS EN CLASSE OUVERTE, INTERMEDIAIRE, TRAVAIL OU CHAMPION PEUVENT
CONCOURIR POUR LE C.A.C.I.B.

(Certificat d'Aptitude au Championnat International de Beauté)

SEULS LES CHIENS INSCRITS EN CLASSE OUVERTE, INTERMEDIAIRE
OU TRAVAIL PEUVENT CONCOURIR POUR LE C.A.C.M.

(Certificat d'Aptitude au Championnat Monégasque de Beauté)

EXPOSITION SPÉCIALE
"BOULEDOGUE FRANÇAIS, BOSTON TERRIER, CARLIN"
GRANDS PRIX D'HONNEUR

Coupe "S.A.S. LE PRINCE ALBERT II DE MONACO "
au Meilleur Sujet de l'Exposition (B.I.S.).

Coupe en Mémoire de "LL.AA.SS. LE PRINCE RAINIER III ET LA PRINCESSE GRACE DE MONACO "
au deuxième Meilleur Sujet de l'Exposition.

Coupe en Mémoire de "S.A.S. LA PRINCESSE ANTOINETTE DE MONACO "
Présidente d'Honneur de la S.C.M.,
au troisième Meilleur Sujet de l'Exposition.

COUPE en Mémoire de "S.A.S. LA PRINCESSE CHARLOTTE DE MONACO "
Présidente Fondatrice de la S.C.M.,
au Meilleur Sujet de l'Exposition Spéciale "Bouledogue Français, Boston Terrier, Carlin ".

COUPE en Mémoire de "S.A.S. LE PRINCE PIERRE DE MONACO "
au deuxième Meilleur Sujet de l'Exposition Spéciale "Bouledogue Français, Boston Terrier, Carlin ".

ÉLEVAGE :

Une coupe sera offerte aux trois Meilleurs de la classe Élevage.

COUPLE/PAIRE :

Une coupe sera offerte aux trois Meilleurs de la classe Couple/Paire.

NOMBREUSES RÉCOMPENSES OFFERTES PAR LES PERSONNALITÉS,
LES ORGANISMES DE LA PRINCIPAUTÉ ET LA SOCIÉTÉ CANINE DE MONACO...

Coupe de S. Exc. LE MINISTRE D'ÉTAT

Coupe du PRÉSIDENT DU CONSEIL NATIONAL

Coupe de la VILLE DE MONACO

Coupe de la VILLE DE SAN REMO

Coupe de la VILLE DE NICE

Coupe de la SOCIÉTÉ DES BAINS DE MER

Coupe de TÉLÉ MONTE-CARLO

Coupe de L'UNION DES COMMERÇANTS DE MONACO

Coupe du SYNDICAT DES HÔTELIERS DE MONACO

Remise des Trophées de la Semaine Canine Internationale de la Méditerranée.

Coupes non cumulables à tous les : C.A.C.I.B. et R.C.A.C.I.B., C.A.C.M. et R.C.A.C.M.,
Excellents classés (1-2-3-4).

Coupes aux Meilleurs de Race.

Coupes aux Meilleurs de Groupe.

Souvenirs aux Meilleurs Puppy.

SEMAINE CANINE INTERNATIONALE DE LA MÉDITERRANÉE

C.A.C.M. - C.A.C.I.B.

DANS 3 PAYS DIFFÉRENTS, SOUS 3 JUGES DIFFÉRENTS

ITALIE
SAN REMO

Dimanche 7 avril

Tél. 39 011 9242 660

Fax : 39 011 9243 916

e-mail : expocaninasanremo@hotmail.it

Site : www.expocaninasanremo.it

FRANCE
MARSEILLE

Jeudi 9 Mai

Tél. 04 74 21 10 65

04 42 50 25 28

e-mail : president@scmca.com

Sites : www.scmca.com

www.cynoprint.com

PRINCIPAUTÉ DE MONACO
MONACO

Samedi 11 et Dimanche 12 Mai

Tél. 00 377 93 50 55 14

Fax : 00 377 93 30 55 03

e-mail : info@monacokennelclub.com

Site : www.monacokennelclub.com

LES TROPHÉES DE LA SEMAINE CANINE INTERNATIONALE DE LA MÉDITERRANÉE 2013

RÉCOMPENSERONT LES CHIENS AYANT OBTENU 1 CACIB A SAN REMO - 1 CACIB À MARSEILLE - 1 CACIB À MONACO

LEXPOSITION CANINE INTERNATIONALE DE MONACO

AURA LIEU À L'ESPACE FONTVIEILLE

AVEC LA PARTICIPATION DE LA MAIRIE DE MONACO ET DE LA SOCIÉTÉ DES BAINS DE MER

DÉROULEMENT DE L'EXPOSITION

SAMEDI 11 MAI : Carte d'Exposant Blanche

1^{er}, 2^e, 3^e, et 10^e GROUPES

A partir de :

7 h 30 : Entrée des chiens.

9 h 00 : Début des jugements.

14 h 45 : International Junior Handler : Jugements

15 h 15 : Jugement des classes Paire/Couple, Elevage

15 h 45 : Remise des Trophées de la Semaine Canine Internationale de la Méditerranée

16 h 00 : Présentation de la classe Puppy et Jugement du Meilleur Puppy

16 h 30 : Jugement du Meilleur Sujet des Groupes 1-2-3-10 (Best of Group)

17 h 30 : Clôture de la première journée

DIMANCHE 12 MAI : Carte d'Exposant Bleue

4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e, 9^e GROUPES

A partir de :

7 h 30 : Entrée des chiens.

9 h 00 : Début des jugements

14 h 30 : Démonstration de chiens de Police

15 h 15 : International Junior Handler : Jugements, Finale et Remise des Prix

15 h 45 : Jugement des classes Paire/Couple, Elevage

16 h 00 : Présentation de la Spéciale « Bouledogue Français, Boston Terrier, Carlin » et Remise des Prix

16 h 15 : Remise des Trophées de la Semaine Canine Internationale de la Méditerranée

16 h 30 : Présentation de la classe Puppy et Jugement du Meilleur Puppy

17 h 00 : Jugement du Meilleur Sujet des Groupes 4-5-6-7-8-9

(Best of Group) et Finale avec les vainqueurs du **Samedi 11 Mai**

18 h 00 : Best in Show (B.I.S.)

Distribution des Grands Prix d'Honneur par S.A.S. le Prince Souverain

* Les horaires sont donnés sous réserve à titre indicatif.

N.B. - Dès réception de votre feuille d'engagement, la Société Canine de Monaco vous enverra une Carte d'Exposant dont vous vérifierez la couleur :

• **Carte d'Exposant Blanche** : Si votre chien appartient aux 1^{er}, 2^e, 3^e, 10^e groupes.

• **Carte d'Exposant Bleue** : Si votre chien appartient aux 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e, 9^e groupes.

ADRESSE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE L'EXPOSITION

SOCIÉTÉ CANINE DE MONACO - MONACO KENNEL CLUB

12, AVENUE D'OSTENDE - MONTE-CARLO - MC 98000 PRINCIPAUTÉ DE MONACO - TÉL. 00 377 93 50 55 14

Les feuilles d'engagement **NON ACCOMPAGNÉES DES FRAIS D'INSCRIPTION NE SERONT PAS ENREGISTRÉES**, elles seront considérées comme nulles.

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS : SAMEDI 6 AVRIL 2013

AMÉNAGEMENTS

RESTAURANT - SNACK BAR - STANDS COMMERCIAUX

RÈGLEMENT DE L'EXPOSITION

Samedi 11 Mai 2013 : Jugements des 1er, 2e, 3e, 10e Groupes.

Les chiens jugés le samedi ne seront pas admis dans l'enceinte de l'Exposition le dimanche sauf le gagnant de chaque groupe (B.O.G.).

Dimanche 12 Mai 2013 : Jugements des 4e, 5e, 6e, 7e, 8e, 9e Groupes.

Les chiens jugés le dimanche ne seront pas admis dans l'enceinte de l'Exposition le samedi.

L'entrée d'un chien non engagé est strictement interdite sans l'accord exceptionnel écrit du Comité.

ARTICLE 1 - Tout chien exposé doit être inscrit au livre d'origines ou R.I. d'un pays membre de la F.C.I. ou d'un pays non affilié, mais dont le livre d'origines est reconnu par la F.C.I. et doit être la propriété de l'exposant.

Le numéro d'inscription, ainsi que les initiales du livre d'origines, doivent figurer dans la feuille d'engagement.

ENTRÉE DES CHIENS ET LOGEMENT

ARTICLE 2 - L'entrée des chiens aura lieu les **samedi 11 et dimanche 12 Mai** à partir de 7 h 30. Les jugements débiteront à **9 heures précises**.

Les chiens devront être installés à proximité de leur ring de jugement. L'usage de tout matériel électrique est sous l'entière responsabilité de l'exposant. Le Comité se réserve le droit d'interdire toute installation et tout matériel ou d'en limiter l'utilisation à certains emplacements.

SORTIE DES CHIENS

ARTICLE 3 - Les chiens ne pourront quitter l'Exposition avant 18 h 00 ou sur décision du Comité d'organisation. Cependant, ils pourront sortir entre 12 h et 14 h 30 - après leur jugement - avec un bon de caution de 50 euros, par chien, qui sera délivré au secrétariat. Cette caution sera restituée avant 14 h 30 sur présentation du chien.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS

ARTICLE 4 - Afin de faciliter l'organisation les Exposants sont priés d'adresser leurs engagements en y joignant les frais d'inscription, soit par mandat-poste, chèque bancaire, ou mandat de versement international à la Société Canine de Monaco : 12, avenue d'Ostende - Monte-Carlo - MC 98000 (Principauté de Monaco).

ENGAGEMENTS

ARTICLE 5 - L'engagement d'un chien dans plus d'une classe individuelle est interdit. Chaque chien doit être inscrit en "Classe Puppy", "Classe Jeune", "Classe Intermédiaire", "Classe Ouverte", "Classe Travail", "Classe Champion", "Classe Vétéran".

Paire/Couple, Élevage ne seront pas considérés comme des classes individuelles. Les feuilles d'engagement doivent être écrites à la machine ou en caractères d'imprimerie.

a) **65 euros** par chien engagé dans une classe individuelle, soit Jeune, soit Intermédiaire, soit Ouverte, soit Travail, soit Champion.

b) **35 euros** pour les classes soit Puppy, soit Vétéran.

c) **25 euros** pour la classe Paire/Couple et gratuité pour la classe Élevage. Les chiens composant ces classes devant au préalable, être engagés dans une classe individuelle. Tout chien dont la classe n'aura pas été précisée sur la présente feuille sera inscrit d'office en Classe OUVERTE ou JEUNE suivant son âge.

La clôture des inscriptions est irrévocablement fixée au 6 avril 2013. Tout engagement incomplet ou illisible sera refusé ainsi que tout engagement parvenu après la date de clôture ou non ACCOMPAGNÉ DU MONTANT DES FRAIS D'INSCRIPTION. Les droits d'inscription doivent être réglés en même temps que l'envoi de la feuille d'engagement. Ces droits resteront acquis à la Société même si l'exposant ne peut présenter son chien.

ARTICLE 6 - Toute demande de modification ou inscription dans d'autres classes le jour de l'exposition, sera refusée, exception pour la classe d'Élevage.

ARTICLE 7 - Coupe d'oreille :

A Monaco, les chiens nés après le 28 Août 2008, dont les oreilles sont coupées sont interdits d'exposition. Pas de remboursement en cas d'inscription.

REFUS DES ENGAGEMENTS OU RENVOI DES CHIENS

ARTICLE 8 - a) Des engagements :

Le comité se réserve le droit de refuser, sans en indiquer le motif, les engagements qu'il croit ne pas devoir admettre et d'en rembourser le montant même après l'avoir accepté.

- **b) Des chiens** (à leur entrée ou en cours d'exposition) :

Seront renvoyés du ring et de l'exposition, également sans remboursement des engagements, les chiens dont le toilettage n'est pas conforme, ainsi que ceux ayant subi une mutilation quelconque non prévue au standard.

- Tout chien refusé par les services ;

- Tout chien non engagé ;

- Tout chien méchant ou dangereux.

SANCTIONS

Pourront être exclus temporairement ou définitivement de l'exposition de la Société Canine de Monaco avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

a) les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur,

b) ceux qui auront fait une fausse déclaration,

c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci,

d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de L'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges et de la Société organisatrice,

e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre,

f) ceux qui auront quitté L'Exposition avant l'heure fixée,

g) tout exposant appartenant à un club ou à une Société Canine non affilié à la S.C.M. ou à un organisme non reconnu par la F.C.I.,

h) les exposants qui n'auront pas assuré la sécurité et le confort de leur chien ou qui l'auront maltraité de quelque façon que ce soit.

JUGES

ARTICLE 9 - Les jugements sont faits sous la responsabilité exclusive et personnelle du juge. Ils sont sans appel et définitifs.

Tout chien absent au moment du jugement ne pourra pas être examiné ensuite. L'accès au ring est réservé strictement au juge, secrétaire de ring, commissaire de ring, membre du comité d'organisation éventuellement interprète et les exposants au moment du jugement. L'accès pour toute autre personne est formellement interdit. Pour les jugements des Meilleurs de Race et des Meilleurs de Groupe dans le Ring d'Honneur, après trois appels successifs les chiens non présentés seront considérés comme absents.

ARTICLE 10 - Le Comité se réserve le droit de modifier la liste des juges, même après publication de celle-ci.

C.A.C.I.B. - C.A.C.M.

ARTICLE 11 - Les juges peuvent proposer pour le Championnat International de Beauté (C.A.C.I.B.) et pour le Championnat de Beauté Monégasque (C.A.C.M.) le plus beau mâle et la plus belle femelle de chaque race, à condition qu'ils soient de mérite exceptionnel et être inscrits dans une classe leur donnant le droit à cette attribution.

Les propositions de C.A.C.I.B. ne peuvent être attribuées qu'à des chiens classés premiers ayant la qualification " excellent " inscrits en classe " Intermédiaire - Ouverte - Travail ou Champion ".

Les propositions de C.A.C.I.B. ne peuvent être attribuées qu'à des chiens ayant l'âge minimum de 15 mois le jour de l'ouverture de L'Exposition.

Les propositions pour le C.A.C.M. ne peuvent être attribuées qu'à des chiens classés premiers excellents, inscrits en classe " Intermédiaire, Ouverte ou Travail ". La classe Champion ne donne, en aucun cas, le droit d'attribution du C.A.C.M.

La **Réserve C.A.C.I.B.** et la **Réserve C.A.C.M.** peuvent être accordées aux chiens classés deuxième excellent et de qualité équivalente à ceux ayant obtenu le C.A.C.I.B. ou le C.A.C.M. Le titre " Champion de Monaco " sera décerné à tout chien ayant obtenu deux C.A.C.M. homologués sous deux juges différents.

Tout chien portant déjà le titre de " Champion de Beauté de Monaco " doit obligatoirement être inscrit en classe " Champion ".

Le titre de "Meilleur de Race" : Le chien et la chienne proposés pour le CACIB concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le Meilleur Jeune Mâle et Meilleure Jeune Femelle ayant reçu le qualificatif Excellent dans la classe jeune et le meilleur Vétéran ayant reçu le qualificatif Excellent.

PRIX ET RÉCOMPENSES

ARTICLE 12 - Coupes à tous les C.A.C.I.B. et R.C.A.C.I.B. tous les C.A.C.M. et R.C.A.C.M., et à tous les Excellents classés (1-2-3-4). Ces coupes ne sont pas cumulables.

Les prix non retirés le jour de l'Exposition ne seront pas expédiés à l'exposant. Les chiens ayant obtenu le titre de Meilleur de Groupe le 1^{er} jour devront se représenter pour le jugement final du B.I.S. le 2^e jour de l'Exposition **sous peine de sanction.**

RÉCLAMATIONS - PÉNALITÉS

ARTICLE 13 - Toute réclamation quel que soit le motif, à l'exception de celle concernant les jugements étant donné que ceux-ci sont sans appel, devra être faite par écrit et accompagnée d'une caution de 80 euros restant acquise à la S.C.M. si la réclamation est reconnue non fondée avant 15 heures, le jour de la clôture.

ARTICLE 14 - Le Comité se réserve le droit de sévir, comme il le jugera utile, envers quiconque sera considéré comme susceptible de nuire à la parfaite tenue de l'Exposition. L'extension de la pénalité prise à l'encontre d'un exposant pourra, s'il le faut, être demandée à la F.C.I. pour être appliquée dans toute les manifestations organisées sous son patronage.

RESPONSABILITÉS

ARTICLE 15 - La société décline toute responsabilité en cas de fuite, de perte, de vol (chiens, objet, argent, etc.), de maladie, de mort, de morsures d'animaux ou d'accidents divers.

ARTICLE 16 - Il est interdit d'exposer des chiens dangereux. Les exposants sont totalement responsables de morsures ou de dégâts qui pourraient être faits par leurs chiens.

MESURES D'ORDRE

ARTICLE 17 - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition, pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, les frais d'exposition ayant été engagés. La Société Canine de Monaco se réserve le droit d'apporter toutes modifications qu'elle jugera nécessaire dans l'organisation.

ARTICLE 18 - Par le seul fait de l'envoi de l'engagement de leurs chiens, tous les exposants acceptent, sans réserve, les articles du présent règlement.

ARTICLE 19 - En cas de contestation concernant le présent règlement, la juridiction Monégasque sera seule compétente.

ARTICLE 20 - Toute vente de chiens et affichage s'y référant dans l'enceinte de l'Exposition, sont rigoureusement interdits.

ARTICLE 21 - Tout toilettage et préparation d'un chien à l'intérieur d'un ring est formellement interdit. L'utilisation de matériel électrique est interdite.

* Il est également interdit de laisser le chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

ARTICLE 22 - L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier de prendre toutes dispositions relatives à l'article de loi en vigueur : tenue en laisse et muselière par une personne majeure en dehors des rings et cages.

RÈGLEMENT SANITAIRE

Le certificat de vaccination antirabique, daté de plus d'un mois et de moins d'un an, sera exigé pour l'Exposition de Monaco. Pour rendre le contrôle sanitaire plus efficace et dans l'intérêt de tous les exposants, il est rappelé de se munir des certificats de vaccination contre la maladie de Carré, de Rubarth et de Parvovirose. Le carnet sanitaire est à présenter à l'entrée de l'exposition.

Tout chien paraissant malade, atteint de maladie de peau, aveugle ou estropié, cryptorchide, monorchide ou atteint de malformations ; tout chien dangereux, ainsi que les chiennes en état de lactation, visiblement pleines, en chaleur, accompagnées de leur petits, seront refusés par les services vétérinaires, sans remboursement des engagements.

F.C.I.



SOCIÉTÉ CANINE DE MONACO
MONACO KENNEL CLUB

INTERNATIONALE JUNIOR COMPÉTITION

CHAMPIONNAT DE MONACO

*Dans le cadre
de l'Exposition Canine Internationale de Monaco*

11 et 12 Mai 2013

EXPOSANT JUNIOR

Groupe 1 : 5 à 9 ans

Groupe 2 : 10 à 17 ans

(cochez la case correspondante)

Inscription : Avant le Samedi 6 Avril 2013

Société Canine de Monaco
Monaco Kennel Club

12, avenue d'Ostende - Monte-Carlo
MC 98000 Principauté de Monaco
Tél. 00 377 93 50 55 14

EXPOSANT (être âgé de 5 à 17 ans) :

NOM : _____

Prénom : _____

Nationalité : _____

Date de Naissance : _____

Adresse : _____

LE CHIEN (doit être obligatoirement inscrit à l'Exposition) :

Nom du chien : _____

Race du chien : _____ Groupe : _____

Sexe : _____

Age du chien : _____

Prix d'une inscription : 30 €

A _____, le _____

* Les Juniors peuvent s'inscrire les deux jours.

* Le vainqueur de la première journée et le vainqueur de la deuxième journée concourent pour le titre de "Champion de Junior Handling de Monaco".

Coupe en Mémoire de "SAS La Princesse Antoinette de Monaco"
au Champion de Junior Handling de Monaco 2013
Coupe du Monaco Kennel Club au deuxième Junior Handler.
Souvenir offert par la S.C.M. à chaque participant.